



Procédures de succession?

Par **Joannette21**, le **13/07/2012** à **12:32**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide à propos de la succession de mon père, d'origine africaine, qui est décédé en fin d'année dernière. Vivant en France depuis une trentaine d'année, il a laissé des biens dont un appartement en France. Sa femme prétend qu'il l'a léguée à leur fille peu avant sa mort. Nous sommes en Afrique et nous n'avons aucune information sur les procédures de succession déjà entamée et nous n'avons aucun moyen d'agir. Sa fille et elle nous demande d'attendre le délai d'un an avant de parler de succession. Que devons nous faire? Y a t'il un risque de laisser s'écouler un an avant de réagir? Nous sommes les fils nés avant ce mariage. Merci pour tout conseil.

***le Droit Français régit le sort de l ' appartement
saisissez immédiatement un notaire de son lieu sans attendre ce prétendu délai d' 1 an
qui ne ressemble à rien de légal***